



CTA du 17 mars 2014 Déclaration préalable

Monsieur Le Recteur,

il y a un an, dans ce même comité académique, le Sgen-CFDT témoignait de son espoir vis à vis des objectifs fixés par la Loi de Refondation de l'École. Nous constatons avec plaisir que des premières mesures d'urgence se concrétisaient.

L'étude que nous allons faire de la répartition des emplois supplémentaires de CPE, AS et infirmiers tend à confirmer ce virage positif engagé sur la politique à mener au sein de l'Éducation Nationale. Bien qu'il s'agisse d'une maigre réjouissance, compte tenu du défi que l'institution doit se lancer (à savoir la lutte contre les inégalités scolaires), ces quelques emplois nouveaux dans notre académie ont le mérite d'exister et notamment dans cette période de réflexion stratégique sur la dépense publique.

Le Sgen-CFDT constate l'effort consenti mais il refuse que soit proposé dans le même temps de s'en prendre aux rémunérations des fonctionnaires. Ceci est incohérent et injuste. Impacter encore les rémunérations des fonctionnaires n'est qu'un expédient budgétaire qui permet de différer les vrais choix. Geler les promotions est bien plus aisé que de mettre en cohérence l'offre éducative de la maternelle à l'université, de faire coopérer État et collectivités locales ou de s'interroger sur la répartition territoriale des moyens, au risque de froisser les élus locaux.

Mais une telle politique est surtout injuste après dix ans de suppression d'emplois et quatre ans de gel du point d'indice, qui ont dégradé la qualité de l'emploi et mis en péril celle du service public. Comment surmonter les problèmes d'attractivité, notamment dans les métiers de l'enseignement et de la recherche, avec un système de rémunération illisible et incohérent ? Comment faire évoluer les services publics sans une formation continue digne de ce nom ? Comment, enfin, motiver les personnels sans valoriser leurs parcours professionnels, développer leurs possibilités de mobilité ou aménager les fins de carrière ? L'État s'est engagé dans un « pacte de responsabilité » avec les entreprises... Il serait avisé d'en signer un avec ses personnels.

Les documents fournis sur les différentes DGH dans l'Académie de Poitiers témoignent de l'inquiétude du Sgen-CFDT sur l'efficacité actuelle des mesures prises.

Comment ne pas s'inquiéter du nombre trop élevé d'HSA dans certains établissements rendant impossible la création de postes ou de BMP ?

De même, comment ne pas dénoncer le calendrier imposé par le MEN dans l'élaboration de ces DGH ? Les chefs d'établissement ne prennent pas le temps (volontairement ou non) de convoquer un conseil pédagogique, une commission permanente voire un CA. Résultats : certaines DGH vous remontent sans concertation, sans que les personnels qui ouvrent au plus près des besoins repérés soient entendus. Que signifie dès lors la notion d'autonomie de l'EPLE ? Que devient la notion de service au public ?

In fine, quand les conditions d'exercice des métiers de l'enseignement sont négligées, c'est bien l'usager qui devient la première victime.

C'est pour des raisons identiques que le Sgen-CFDT continuera à demander que soit instaurée une formation pour tous les stagiaires, avec octroi notamment d'une décharge pour les stagiaires dits Sauvadet ou C2 (même si certains de ces derniers ont refusé la formation cette année qui, rappelons le, n'était pas obligatoire).

D'ailleurs, si le Sgen-CFDT milite pour qu'aboutissent l'ensemble des négociations entamées sur les métiers de l'enseignement, c'est évidemment parce que notre façon de penser le syndicalisme nous convainc de l'intérêt de la négociation.

Or, la négociation suscite encore trop de prévention et de méfiance, comme si échanger avec l'employeur signifiait obligatoirement en rabattre sur des exigences ou accepter par avance un recul social. C'est bien entendu une croyance absurde. La négociation constitue le moyen d'action syndical naturel dans une démocratie moderne où les partenaires sociaux sont pleinement reconnus, et leurs intérêts considérés comme légitimes.

A ce sujet, Le Sgen-CFDT Poitou-Charentes vous remercie de la tenue de GT préparatoires à cette instance.

De même, comme évoqué lors d'un précédent CTA, pourriez-vous, Monsieur Le Recteur, nous communiquer la convention tripartite signée dans le cadre de l'expérimentation du SPRO ?

Enfin, pour que le dialogue social continue d'être le mode de fonctionnement prôné par notre gouvernement, pouvez-vous, Monsieur Le Recteur, nous éclairer sur la manière dont sera organisé le travail sur la redéfinition de l'Éducation prioritaire au sein de notre Académie ? Quelle cartographie sera retenue, selon quels critères ?

En d'autres termes, comment pensez-vous associer les partenaires sociaux dans ce travail de redéfinition qui d'ores et déjà place certains de nos collègues dans une situation d'incertitude et d'inquiétude ?

Le Sgen-CFDT Poitou Charentes milite et continuera de militer pour que la négociation reste le levier principal du progrès, à destination du public de l'École et des travailleurs qui leur rendent service.

Les élus CTA du Sgen-CFDT,
David Vincent et Carole Caillard